



Concours d'accès en 4^{ème} année
Programme Grande Ecole
Session de Septembre 2012
Epreuve spécialité CCA
Durée : 3 heures

Partie I : Gestion financière

Cas n° 1 (6 points)

Les dirigeants de la société «ADEL», vous demandent d'établir pour des fins d'analyse financière, le bilan financier de leur entreprise et d'analyser l'équilibre financier découlant de ce bilan. Ils mettent à votre disposition le bilan comptable au 31.12.2011 ainsi que des informations complémentaires.

Informations complémentaires au 31.12.2011 :

1. L'entreprise «ADEL» utilise en crédit-bail :
 - Depuis le 01.09.2007, 06 voitures d'une valeur à neuf unitaire de 200.000 MAD pour une durée de 48 mois contre une redevance mensuelle de 29.000 MAD HT. La valeur de reprise de chaque voiture a été fixée à 3% de sa valeur à neuf.
 - Quatre machines de production contre une redevance annuelle HT de 500.000MAD. La valeur de reprise totale a été fixée à 80.000 MAD. Les machines ont une valeur à neuf totale de 2.200.000 MAD. Le contact de crédit bail a été conclu pour 5 ans.
2. L'entreprise «ADEL» compte rembourser en Mars 2012, 340.000 MAD de dépôts et cautionnements que lui a versés un client.
3. Le stock de sécurité représente en permanence 30% de ses stocks et a pour objectif de prémunir l'entreprise contre des ruptures de stocks sur une durée maxi de 6 mois.
4. La Provision pour Risques et Charges s'avère non justifiée.
5. Après expertise, les immobilisations corporelles sont évaluées à 9.000.000 MAD.
6. Le stock mort s'élève à 82.000 MAD. Sa valeur marchande est estimée à 30.000 MAD et réalisable en Mars 2013.
7. L'entreprise a émis en Janvier 2008, un emprunt obligataire d'un montant de Trois Millions de Dirhams remboursable sur 10 ans par tranches égales au taux de 8%.
8. Le résultat de l'exercice sera réparti comme suit :
 - 40% en réserves,
 - 342.000 MAD seront affectés en Report à Nouveau.
 - Le reste sera distribué en dividendes.

Bilan au 31/12/2011 de la société «ADEL» (En milliers de dirhams)

Actif	V.N	Passif	V.N
<u>Immobilisations corporelles</u>	9.345	<u>Capitaux propres :</u>	
		• Capital social	6.800
		• Réserves	2690
		• Report à nouveau	170
		• Résultat de l'exercice	2.650
<u>Immobilisations financières</u>	1.270	<u>Dettes de financement</u>	4.340
<u>Stocks</u>	1.950	<u>Provisions pour risques et charges</u>	220
<u>Créances de l'actif circulant</u>	3.680	<u>Dettes Passif circulant</u>	2.640
<u>Titres et valeurs de placement</u>	1.750		
<u>Ecarts de conversion</u>	115		
<u>Actif</u>			
<u>Trésorerie- Actif</u>	1768	<u>Trésorerie -Passif</u>	368
Total Actif	19.878	Total Passif	19.878

Cas n° 2 : (5 points)

La SA « DELTA » dont l'exercice social coïncide avec l'année civile a réalisé au cours de l'année N un résultat avant impôt de : 217.200 Dhs

Le comptable éprouve quelques hésitations au niveau du traitement fiscal de certains éléments de charges et de produits qui sont soumis à votre appréciation.

- ✓ Arrhe retenu définitivement pour le désistement d'un acheteur : 85.000 dhs (le compromis de vente correspondant a été signé en cours de l'année N-1)
- ✓ Ecart de conversion – Passif : 70.500 dhs
- ✓ Location trimestrielle reçue 80.000 dhs. Ces loyers couvrent une période démarrant le 01/11/N
- ✓ Subvention d'exploitation de l'année N-1 reçue en N pour : 160.000 dhs
- ✓ Provisions pour créances douteuses : 2.5% du CAHT (975.000 Dhs)
- ✓ Amendes fiscales : 8.180 dhs pour minoration du chiffre d'affaires en matière de TVA et 3.830 Dhs pour dépôt tardif de déclaration de l'IS
- ✓ Rentrées sur créances soldées : 28.500 dhs
- ✓ Jetons de présences versés aux administrateurs : 86.000 dhs
- ✓ Dividendes versés aux associés : 138.000 dhs
- ✓ Marchandises reçues le 24/12/N mais non encore payées : 25.700 dhs
- ✓ Marchandises payées le 05/12/N mais non encore reçues : 12.800 dhs

Informations complémentaires :

- Le capital social : 800.000 dhs (libéré à hauteur des $\frac{3}{4}$)
- Date de création de l'entreprise : 02/01/N-4
- La société a supporté au cours de l'exercice N-1 un déficit fiscal de 175.000 dhs et a payé une CM de 28.000 Dhs

Travail à Faire : Calculer l'IS de l'année N

Partie II : Droit (4 points)

Désireuse de s'assurer le concours d'une personne particulièrement qualifiée pour orienter ses activités vers des secteurs de pointe, la société anonyme PARAMAROC a recruté, le 20 avril 2007 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, M. TALBI, ingénieur diplômé d'une grande école scientifique, celui-ci est un spécialiste reconnu de la fabrication des composants électroniques métalliques.

Le 30 mai 2010, M. TALBI accède au conseil d'administration de la société, le 12 novembre 2010, il est nommé président du conseil d'administration. Le 10 mars 2011, le conseil d'administration autorise la reconduction de son contrat, décide une importante augmentation de son salaire et prend l'engagement de le révoquer de ses fonctions d'administrateur que par lettre recommandée avec accusé de réception, la révocation prenant effet trois mois après la réception.

Le 15 décembre 2011, l'assemblée générale délibère. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figure l'approbation des conventions autorisées par le conseil d'administration. Le rapport du commissaire aux comptes mentionne la reconduction du contrat de travail et le bénéfice d'un préavis consenti à M. TALBI.

Au cours des débats de l'assemblée, M. BENNIS, membre du conseil d'administration, s'étonne du caractère succinct du rapport et notamment de l'absence de précision quant au montant des rémunérations.

L'assemblée décide alors, d'une part de ne pas approuver la reconduction du contrat de travail de M. TALBI et, d'autre part, de le révoquer sur le champ de ses fonctions d'administrateur.

Questions :

- 1. Que perçoit M. TALBI comme rémunération ?**
- 2. Qu'est ce qu'une convention autorisée**
- 3. Quel type d'assemblée a délibéré en l'espèce ? Quelle procédure doit être respectée lors de son déroulement ?**
- 4. Pourquoi le commissaire au compte doit – il faire un rapport à l'assemblée ?**
- 5. Monsieur TALBI peut –il contesté sa révocation ? Si oui, comment ?**

Partie II : (5 points)

I. Répondez en quelques lignes aux questions suivantes :

1. Qu'est ce que le principe de l'orthodoxie financière ?

.....
.....
.....

2. Donnez et expliquez les différents critères qui peuvent vous permettre d'évaluer la faisabilité financière d'un projet d'investissement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II : QCM - Répondez en cochant la réponse ou les réponses justes.

Q1- Au regard de la loi, la comptabilité analytique est :

- Obligatoire
- Obligatoire seulement pour les sociétés cotées
- Facultative

Q2- On désigne par Compte de Produits et Charges :

- L'Etat financier de synthèse récapitulant les charges et les produits intervenus dans la formation du résultat net de l'exercice et mettant en évidence des soldes significatifs de gestion ;
- Le Système d'organisation et de traitement de l'information permettant l'établissement des états financiers de synthèse en conformité avec les dispositions du droit comptable et distinguant les charges et les produits;
- L'Etat financier de synthèse des comptes consolidés, qui reprend les charges et produits des entreprises intégrées globalement, ainsi que ceux des entreprises relevant de l'intégration proportionnelle, au prorata des droits détenus.

Q3- Définition d'un coût d'achat ou d'approvisionnement :

- Coût de revient TTC
- Prix d'achat HT + Frais sur achats
- Prix d'achat TTC + Frais sur achats

Q4- Répondez par vrai ou Faux aux affirmations suivantes :

Affirmations	Vrai	Faux
Le fonds commercial et le fonds de commerce sont des notions identiques		
Les écarts de conversion actif sont des écarts défavorables		
Le poste « Impôts et Taxes » inclut l'IS et La TVA		

Les subventions accordées à l'entreprise constituent des charges pour elle		
Le CPC représente le patrimoine de l'entreprise pour un exercice comptable		
L'amortissement est la constatation comptable d'une dépréciation d'un bien d'une manière irréversible		

Q5- Etat des créances douteuses au 31/12/N : (Taux de TVA : 20%)

clients	Créances TTC	Encaissements N	Inventaire N-1	Encaissements N	Inventaire N
A	24 000	6000	Perte probable 20%	---	Totalement Insolvable
B	72 000	---	---	24 000	Encaissement Probable 60%
C	48 000	---	---	12 000	Totalement Insolvable

Remplir le tableau selon la situation de chaque client au 31/12/N

Noms	Pertes Certaines	Dotations de l'exercice N	Reprises de l'exercice N
A			
B			
C			